



Infoflash du 04/05/2023

Le Label Accueil Vélo

Le Label Vignobles & Découvertes



Côte-d'Or
ATTRACTIVITÉ



La marque Accueil Vélo



Côte-d'Or
ATTRACTIVITÉ

Une marque nationale

POUR LE CLIENT :

- ❖ Garantit un accueil / des services / des équipements spécifiques adaptés aux cyclos
- ❖ Rassure les clientèles vélo
- ❖ Contribue à hisser la France en tant que 1^{ère} destination pour le tourisme à vélo d'ici 2030

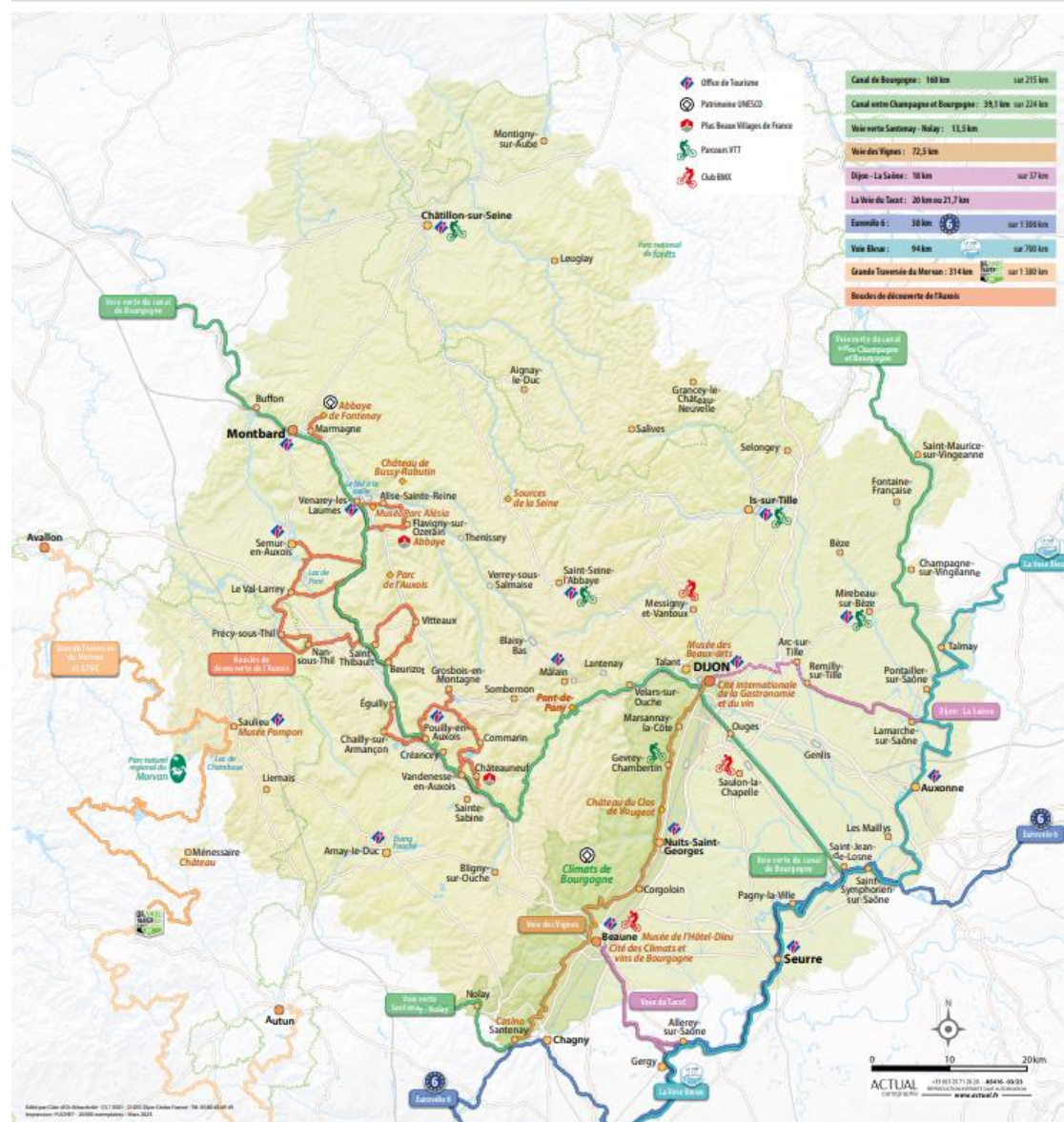
POUR LE PROFESSIONNEL :

- ❖ Garantit une visibilité à travers les différents outils de communication
- ❖ Contribue à développer un réseau de professionnels autour de l'accueil des cyclos

Les labellisés en Côte-d'Or

97 prestations labellisées

- ❖ 18 offices de Tourisme
- ❖ 10 loueurs de vélo
- ❖ 5 réparateurs
- ❖ 39 hébergements
- ❖ 19 sites
- ❖ 6 restaurants



Pourquoi devenir Accueil Vélo ?

- ❖ Améliorer votre visibilité auprès des touristes à vélos et des agences de voyage
- ❖ Bénéficier des supports de communication de l'itinéraire & du territoire
- ❖ Proposer aux clientèles cyclos une marque unique simple et lisible sur l'ensemble du territoire national
- ❖ Entrer dans un réseau local et national de prestataires privilégiés



Qui peut devenir Accueil Vélo ?

- ❖ Hébergement touristique
- ❖ Loueur de cycles
- ❖ Réparateurs de cycles
- ❖ Office de Tourisme
- ❖ Site touristique (musée, château, parc de loisirs, port fluvial ou maritime, cave...)
- ❖ Lieu de restauration



Prérequis valable pour toutes les prestations : être situé à moins de 5km d'un itinéraire cyclable balisé

Quelques prérequis...

HEBERGEMENT :

- Être classé
- Pour les types d'hébergements ne disposant pas de classement réglementaire, l'établissement doit être labellisé (Gîtes de France, Qualité Tourisme, Chambre d'hôte Référence...)
- Etre équipé d'un abri vélos sécurisé de plain-pied

LOUEUR :

- Avoir un parc de 20 vélos minimum
- Etre ouvert du 1^{er} avril au 30 septembre minimum, et en haute saison 7/7j de 9h à 19h (astreinte téléphonique possible)

Quelques prérequis...

REPARATEUR :

- Disposer d'un CQP ou test en ligne lors de la visite
- Etre ouvert du 1^{er} avril au 30 septembre minimum (fermeture de 15j pour congés annuels tolérée avec renvoi sur le réparateur le plus proche)
- Ouverture en haute saison : 6/7j – en cas d'absence astreinte téléphonique possible

OFFICE DE TOURISME :

- Parc de stationnement vélo (5 places minimum)
- Point d'eau potable et sanitaires (sur place ou à moins de 300m)

Quelques prérequis...

SITE TOURISTIQUE :

- Proposer un accueil physique et couvert au minimum 45 jours en juillet & août
- Parc de stationnement vélo (5 places minimum)
- Point d'eau potable et sanitaires mis à disposition des touristes visitant le site

RESTAURANT :

- Période d'ouverture égale ou supérieure à 8 mois dans l'année de 11h30 à 14h30
- Parc stationnement vélo (5 places minimum)

Comment faire la demande de labellisation?

1. Envoi de la demande de labellisation accompagnée du règlement de 200 euros pour une durée de 3 ans (chèque ou virement bancaire) : [Microsoft Word - Demande de labellisation.doc \(cotedor-attractivite.com\)](#)
2. Date de visite à définir
3. Signature du bon d'engagement de 3 ans référentiel Accueil Vélo
4. Une plaque de bienvenue et une vitrophanie Accueil Vélo vous sont remises
5. Vous êtes labellisé et vous pouvez utiliser le logo Accueil Vélo sur vos outils de communication

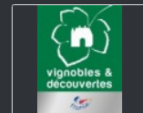
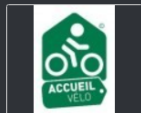
Comment afficher la marque Accueil Vélo

Le panneau à l'entrée

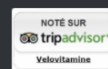


Sur votre site internet

Nos labels



Nos partenaires



Copyright © 2023 Velovitamine.fr
Développé par kcd Service Ingénierie





Le Label Vignobles & Découvertes



Côte-d'Or
ATTRACTIVITÉ

Une marque nationale

Créé en 2009 par Atout France

Attribuée pour 3 ans à une destination à vocation touristique et viticole proposant une offre de produits touristiques multiples et complémentaires et permettant au client de faciliter l'organisation de son séjour

➤ 2 destinations labellisées en Côte d'Or

La Route des grands crus de Bourgogne

La Route du Crémant de Bourgogne

Une marque nationale

Les bonnes raisons d'adhérer, pour le professionnel, au label V&D

- ❖ Un levier de structuration de l'offre oenotouristique
- ❖ Un réseau d'acteurs touristiques et viticoles
- ❖ Une professionnalisation des acteurs: conseil, formations et accompagnement
- ❖ Une visibilité à travers les différents outils de communication

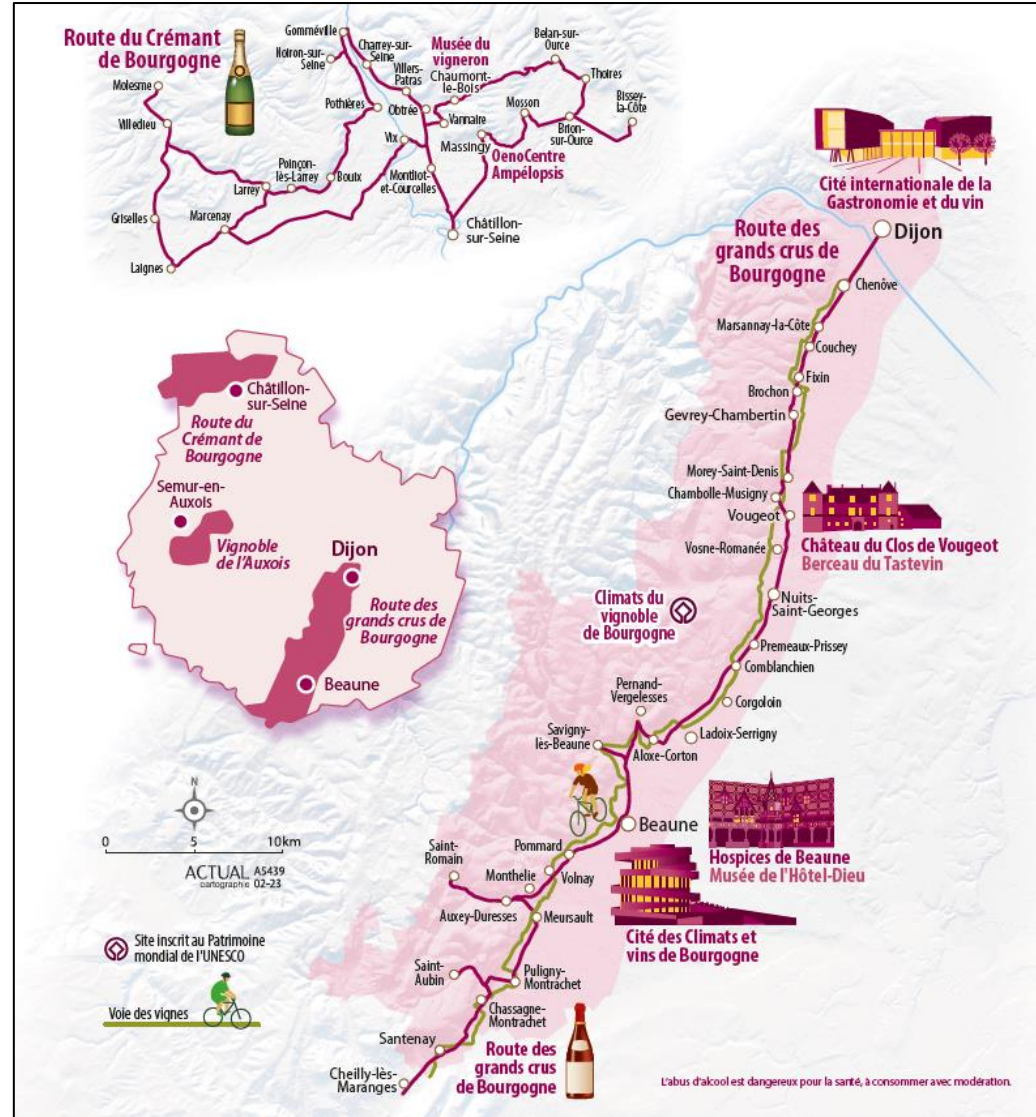
Les bonnes raisons, pour le client, de choisir une prestation labellisée V&D

- ❖ Une richesse et une diversité de l'offre pour mieux organiser son séjour
- ❖ Une recherche d'authenticité et d'expérience à vivre
- ❖ Un accueil et des prestations de qualité adaptées aux oenotouristes

Les labellisés en Côte-d'Or

383 prestations labellisées

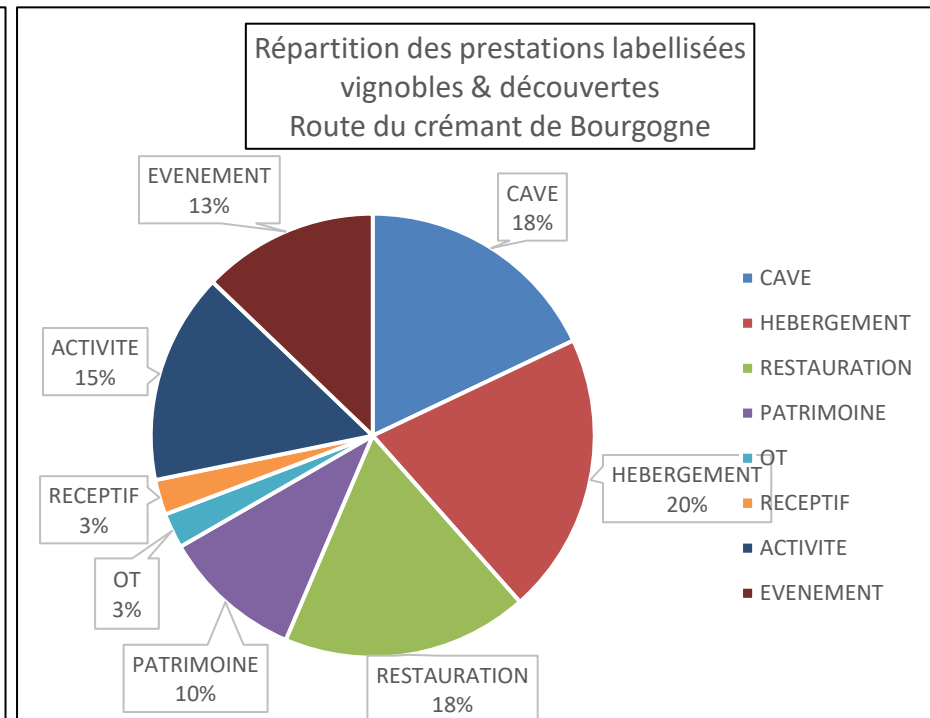
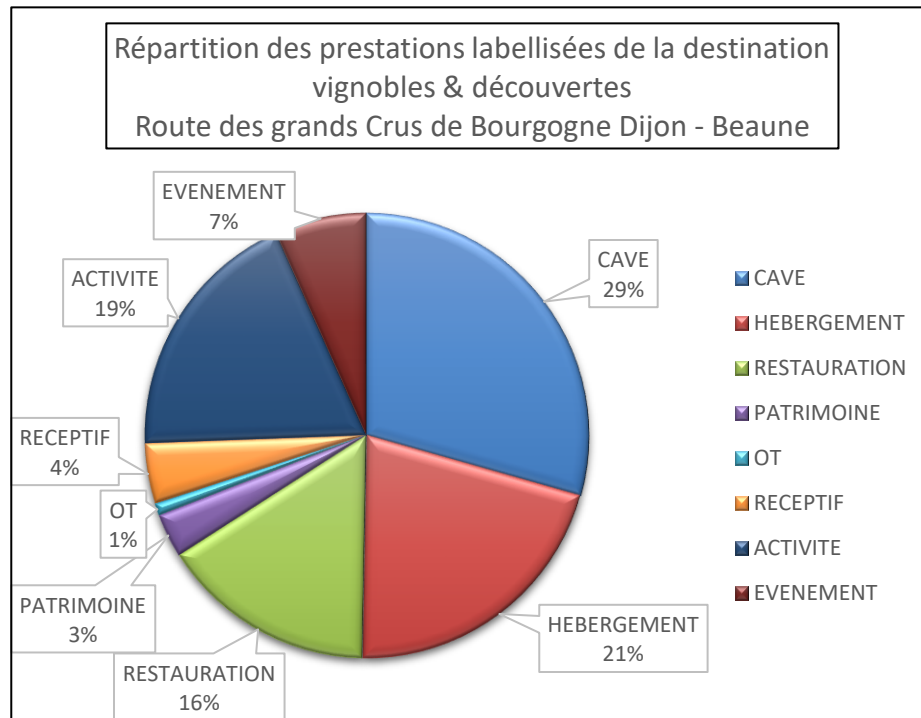
- ❖ 108 domaines viticoles
- ❖ 80 hébergements
- ❖ 61 restaurants et bars à vins
- ❖ 15 sites patrimoniaux
- ❖ 71 activités
- ❖ 16 agences réceptives
- ❖ 4 offices de tourisme
- ❖ 28 évènements



Les labellisés en Côte-d'Or

Route des grands crus de Bourgogne: 344 prestations labellisées (273 entreprises)

Route du Crémant de Bourgogne: 39 prestations labellisées (27 entreprises)



Pourquoi devenir Vignobles & Découvertes?



- ❖ Améliorer votre visibilité auprès des œnotouristes
- ❖ Bénéficier des supports de communication du territoire sur la filière œnotourisme
- ❖ Proposer aux clientèles une marque unique simple et lisible sur l'ensemble du territoire national
- ❖ Entrer dans un réseau local et national de prestataires privilégiés et prestations de qualité

Qui peut être labellisé Vignobles & Découvertes ?

- ❖ Domaine viticole accueillant du public
- ❖ Hébergement touristique classé et situé dans un village viticole
- ❖ Restaurant et bar à vins proposant du vin de la destination
- ❖ Site patrimonial (musée, château, monument, site naturel) proposant une visite en lien avec l'univers du vin
- ❖ Activité en relation avec le vignoble
- ❖ Agence réceptive immatriculée et implantée au sein de la destination
- ❖ Office de Tourisme catégorie I ou II
- ❖ Evènement consacré à l'univers du vin



Prérequis valable pour toutes les prestations : être situé sur une des deux destinations labellisés Vignobles & Découvertes

Quelques prérequis...

Domaine viticole :

- Suivre une démarche qualité d'accueil: Engagement Qualité Œnotourisme du BIVB
- Proposer un vin produit en AOC
- Proposer des visites et dégustation commentée des vins

Hébergement :

- Être classé
- Pour les types d'hébergements ne disposant pas de classement réglementaire, l'établissement doit suivre une démarche qualité d'accueil nationale (Gîtes de France, Qualité Tourisme, Chambre d'hôte Référence...)
- Être situé dans les vignes ou un environnement de charme
- Proposer des prestations relatives à l'univers du vin (dégustation, organisation de visites découverte, spa et bien-être à base de raisins, ...)

Quelques prérequis...

Restaurant et bar à vins:

- Être situé dans les vignes ou un environnement de charme
- Proposer des vins de la destination à la carte et au verre
- Disposer de verres adaptés à la dégustation de vin
- Disposer d'une cave à vin afin de garantir la qualité du vin servi
- Proposer une démarche de partage autour du vin (apéritif maison avec un vin de la destination, menu dégustation accord mets-vins, verre ou vin mystère, dégustation,...)
- Ne pas fermer plus de 10 jours pendant les mois de juillet et août

Site patrimonial :

- Proposer un accueil physique de la clientèle individuelle
- Proposer une visite en lien avec l'univers du vin

Quelques prérequis...

Activité:

- Être en relation avec le vignoble
- Ne pas être fermé plus de 10 jours pendant la période d'activité touristique principale

Evènement:

- Être consacré au vin ou associé à l'univers du vin
- Avoir eu lieu déjà au moins une fois
- Être un évènement récurrent

Quelques prérequis...

Agence réceptive:

- Être immatriculée opérateur de voyage
- Avoir une activité réceptive au sein de la destination
- Proposer des produits valorisant prioritairement les prestataires bénéficiaires de la marque

Office de tourisme:

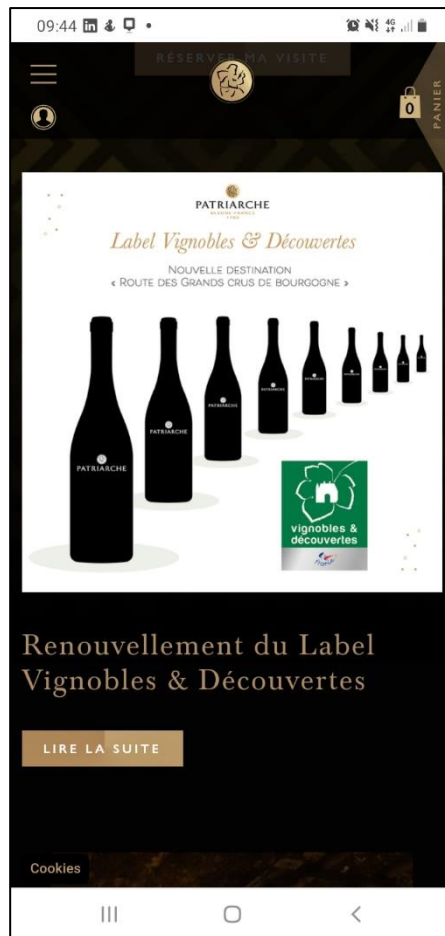
- Être classé catégorie I ou II
- Valoriser l'œnotourisme et les bénéficiaires de la marque
- Proposer des prestations en lien avec le thème

Comment faire la demande de labellisation?

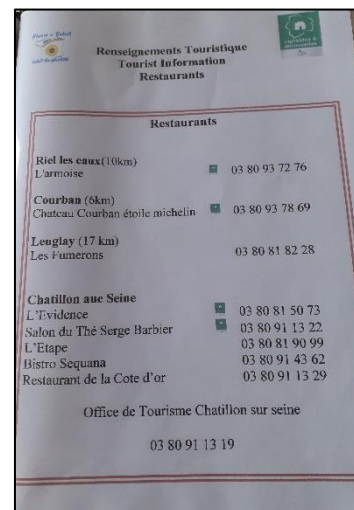
1. Prise de contact avec notre organisme pour informations et date de visite
2. Visite de contrôle du respect des critères du référentiel Vignobles & Découvertes
3. Signature de la fiche de labellisation et d'engagement de 3 ans référentiel Vignobles & Découvertes
4. Analyse de la candidature par un Comité de labellisation et signatures par le référent viticole (BIVB) et le référent touristique (Bourgogne-Franche-Comté Tourisme)
5. Validation de la candidature par Atout France
6. Remise du panneau et d'une vitrophanie Vignobles & Découvertes à apposer obligatoirement dans votre établissement
7. Vous êtes labellisé et vous pouvez utiliser le logo Vignobles & Découvertes sur vos outils de communication

Comment afficher le label Vignobles & Découvertes

Le panneau à l'entrée



Les partenaires dans le guide pratique à disposition des clients



Philippe et Marie-Odile BEUDET
Vignerons



8, Place de la Mairie
71150 Cheilly-lès-Maranges
Portable : +33(0)6 80 71 72 03



Vins BIO certifiés depuis 2008 par Bureau VERITAS FR-BIO-10

La signature mail

Le logo sur le site web

Valorisation de votre
prestation sur les outils de
communication de
Lacotedorjadore



Côte-d'Or
ATTRACTIVITÉ

→ Prérequis : avoir une fiche Décibelles Data complète avec les CGU signées

Sur nos outils digitaux

- Site internet grand public
- Application Balades en Bourgogne
- Newsletters
- Réseaux sociaux

Sur nos outils print

- Carte vélo
- Magazine touristique
- Toutes brochures en partenariat avec d'autres structures (Brochure EV6, Guide Chamina Voie Bleue, Guide du Routard oenotourisme, ...)

Relations presse

- Accueils presse
- Mise en avant à la radio
- Insertions publicitaires
- Valorisation auprès des professionnels du voyage



AU CŒUR DE L'ŒNOTOURISME
Les labellisés Vignobles & Découvertes



Baignades LES VACANCES ET LES LOISIRS ACCESSIBLES !
Les labellisés Tourisme & Handicap



INSPIRÉS PAR LA NATURE
Les labellisés Esprit Parc National



S'VEUX DU LOCAL !
Le label Savoir-Faire 100% Côte-d'Or



CONFORT ET SÉRÉNITÉ POUR VOTRE VÉLO
Tous les labellisés Accueil Vélo en Côte-d'Or



"HÂTEZ-VOUS ET VIEUX FERMIER"
Les labellisés Bienvenue à la Ferme en Côte-d'Or



VALORISATION PAYSAGÈRE
Le label Villes et Villages Fleuris



RESTAURANT
Maison Lameloise
CHAGNY



Echanges & questions

Contacts

Juliette RIPART

Chargée de développement – filière nature - j.ripart@lacotedorjadore.com

Toutes les infos sur la marque : [Accueil Vélo | Site des professionnels du tourisme de Côte-d'Or \(cotedor-attractivite.com\)](#)

Marie ANTOINE

Chargée de développement – filière œnotourisme m.antoine@lacotedorjadore.com

Toutes les infos sur la marque :

<https://www.cotedor-attractivite.com/le-label-vignobles-et-decouvertes>



Côte-d'Or
ATTRACTIVITÉ